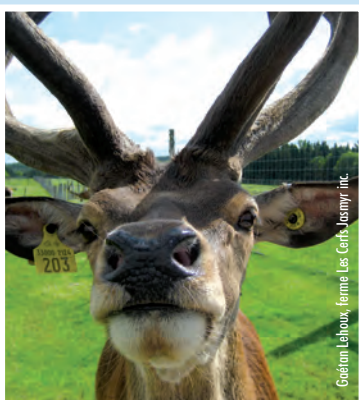


Agri-Traçabilité Québec...

10 ans d'innovation et de soutien auprès
des producteurs agricoles de chez nous



Le B.A.-BA de la traçabilité

Le système de traçabilité du Québec repose sur l'identification des animaux, des sites et des déplacements des bêtes entre lesdits sites. À titre d'exemple, plus de 4 millions de mouvements sont enregistrés annuellement dans la base de données d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ). Ces données sont transmises à toutes les heures au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et permettent à ATQ et au MAPAQ de connaître en tout temps l'historique de chaque animal, son emplacement actuel, ses déplacements antérieurs ainsi que les animaux qu'il a croisés. À ce jour, les animaux de trois productions sont tracés : les bovins depuis 2002, les ovins depuis 2004 et les cervidés d'élevage depuis 2009. Au cours de la prochaine année, le gouvernement canadien règlera la traçabilité pour la production porcine.

Pourquoi tracer les animaux ?

La traçabilité permet au gouvernement et aux différents intervenants de la filière alimentaire d'agir très rapidement en cas de crise, telle l'apparition de maladies animales (vache folle, fièvre aphteuse, etc.) ou de toxi-infections alimentaires néfastes pour l'humain. On peut donc cibler les sources de contamination et limiter leur propagation.

Dix bougies

Cette année, Agri-Traçabilité Québec célèbre son 10^e anniversaire. Au cours de la dernière décennie, le Québec est devenu un chef de file en matière de traçabilité. Cette expertise est désormais reconnue à travers le monde.

Pour en connaître davantage sur la traçabilité au Québec : www.atq.qc.ca



Merci à notre commanditaire Platine

2001
Agri-Traçabilité Québec
2011

10 ANS

